

Rapport d'activité



20 23

Résidences accueil MADEN

Maison d'Accueil
D'accompagnement
et d'ENtraide mutuelle

Siège de BREST

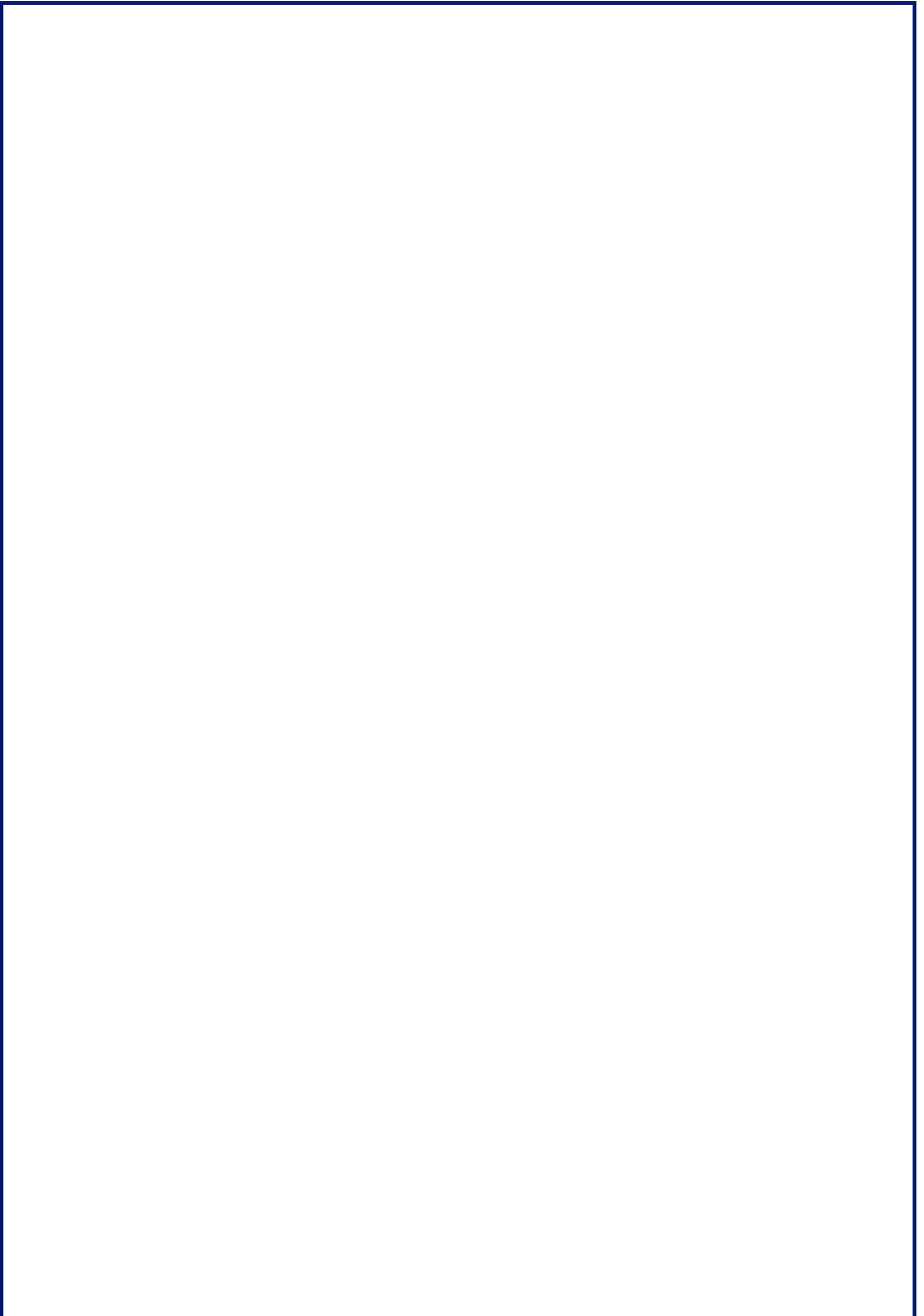
--
15 Rue Gaston Planté
29850 GOUESNOU
Tél : 02 98 33 34 00

Adresse postale
CS 82927
29229 BREST CEDEX 02

MADEN
18 rue Cuirassé Bouvet
29200 BREST
Tél : 02 30 82 29 79
residence.maden@udaf29.fr

MADEN St Ex
13 impasse Saint Exupéry
29000 QUIMPER
Tél : 02 98 70 31 06
maden.quimper@udaf29.fr

MADEN
4Q Pors An Doas
29610 PLOUIGNEAU
Tél : 02 56 46 49 65
maden.plouigneau@udaf29.fr



SOMMAIRE

1. Historique des Résidences Accueil « MADEN »	3
2. Locaux	6
3. Procédure d'admission	7
3.1 La procédure d'admission	7
3.2 Avis favorable ou réservé du psychiatre référent	8
3.3 Avis médical défavorable du psychiatre référent	8
4. Public des résidences	8
4.1 Personnes accueillies par MADEN	8
4.2 Répartition Âge/ Sexe	9
4.3 La durée des « séjours »	11
4.4 Les ressources des résidents	13
4.5 Suivi médical / Pathologies	14
5. Accompagnement	15
5.1 Les objectifs du service	15
5.2 La mission des hôtes	16
5.3 L'accompagnement des partenaires extérieurs.	17
5.3.1 Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).....	17
5.3.2 L'accompagnement des auxiliaires de vie sociale	17
5.3.3 Les mesures de protection judiciaire	18
5.3.4 Le suivi médical	18
6. Vie du service	19
6.1 L'analyse de pratique	19
6.2 Réunions inter-équipes	19
6.3 Formations	19
6.4 Stagiaires	19
7. Activités au sein des résidences MADEN	20
7.1 Des temps hebdomadaires de rencontres	20
7.1.1 La réunion des résidents	20
7.1.2 « L'atelier cuisine »	20
7.2 Des activités tout au long de l'année : une participation citoyenne	21
7.2.1 La Banque Alimentaire	24
7.2.2 Récupération des journaux	24
7.2.3 SISM 2023	25
7.2.4 Poursuite d'un journal « résidents » à MADEN PLOUIGNEAU : « Le MAD NEWS ».....	28
7.2.5 Salle dédiée à l'activité physique : « ALTER & GO »	29
7.2.6 Le camping	28
8. Expression des résidents	28
8.1 L'évaluation / l'adaptation de l'accompagnement : l'entretien « bisannuel »	28
8.2 La réunion des résidents	29
8.3 Le Conseil de maison	29
8.4 Le Comité de suivi 2023	32
Conclusion	33

1. Historique des Résidences Accueil « MADEN »

Les problématiques liées au logement, à la vulnérabilité, aux handicaps sont au cœur des réflexions de l'UDAF du Finistère.

Le besoin d'aide et d'accompagnement dans la vie quotidienne se pose d'une manière aiguë pour les personnes ayant un handicap psychique en situation d'exclusion sociale, notamment celles qui restent hospitalisées en psychiatrie sans nécessité thérapeutique, faute de relais social, celles qui sont à la charge de leur famille, ou celles qui se trouvent sans domicile.

Nos services sont engagés dans le suivi et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique dans le département et ont bien conscience de la nécessité d'apporter des réponses adaptées aux besoins en termes de logement.

Ainsi, dès 2008, l'UDAF du Finistère se propose de devenir « Gestionnaire » de « Résidences Accueil » sur le département. Les résidences accueil sont une déclinaison des résidences sociales. Ces dernières émanaient d'un décret du 23 décembre 1994 et étaient destinées aux « personnes ou familles éprouvant, au sens de la loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement, des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ».

Les résidences sociales étaient depuis 1995 destinées à accueillir des personnes, de manière temporaire, issues de foyers de travailleurs migrants ou de foyers de jeunes travailleurs.

Une nouvelle catégorie est instituée en décembre 2000 : « les pensions de famille », dont la définition est précisée par la loi du 25 mars 2009 : c'est une « résidence sociale destinée à accueillir, sans condition de durée, les personnes qui ne peuvent pas, pour des raisons sociales ou psychiques, accéder à un logement ordinaire. »

Le même article précise qu'une résidence accueil est « une pension de famille dédiée aux personnes ayant un handicap psychique ».

En novembre 2009, l'UDAF obtient l'agrément pour assurer la gestion de résidences sociales et en avril 2011 un avis favorable du comité régional des maisons relais valide cette candidature. Depuis cette date, l'agrément est renouvelé tous les 5 ans.

C'est ce projet, en partenariat avec la DDETS (ex DDCS), le Conseil départemental, BMO, les HLM, les Foyers, mais aussi l'UNAFAM et le CHU de Brest qui s'est concrétisé en septembre 2012 par l'ouverture de la première résidence **MADEN** à Brest.

Le nom de cette première résidence : « **MADEN** » est un acronyme qui signifie : **M**aison d'**A**ccueil **D'**accompagnement et d'**EN**traide mutuelle. MADEN est également un prénom breton qui tire son origine du serviteur et compagnon de saint Goulven prénommé ainsi. MADEN est, en l'occurrence, le saint patron des laissés-pour-compte, qui avait, paraît-il, la capacité de changer la terre en or.

En 2014, l'UDAF reçoit une habilitation pour ouvrir une seconde résidence accueil sur le secteur du Sud Finistère.



La résidence accueil **MADEN ST EX** ouvre ses portes le 2 mars 2015 à Quimper et ce afin d'accueillir 18 personnes en situation de handicap psychique. Ce nouveau projet, a été rendu possible grâce au concours de la DDETS, du Conseil départemental du Finistère, de Quimper Communauté, des HLM, les Foyers, de l'UNAFAM, de l'EPSM Finistère Sud, du SAVS MADEHO, du club GEM l'envol.

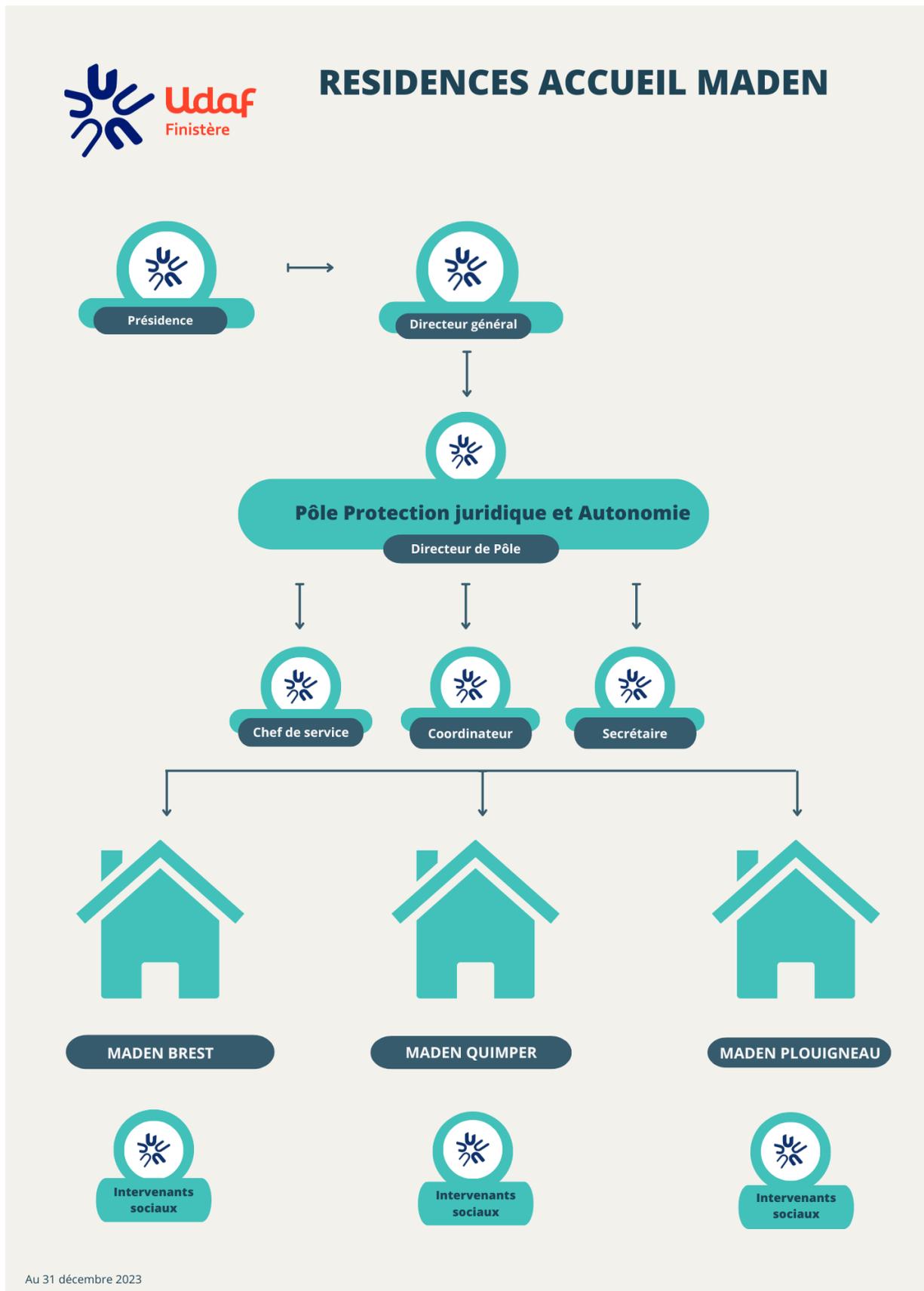
En début d'année 2016, la DDETS informe l'UDAF qu'une suite favorable est également donnée à sa demande de financement d'une résidence accueil sur **le territoire de Morlaix**.

Un comité de pilotage est programmé dès le mois de mai 2016, réunissant les différents acteurs intéressés par le projet (Morlaix Communauté, la DDETS, le SAVS DON BOSCO, le GEM, la Municipalité de Plouigneau, le CCAS, le CHU de Morlaix, des représentants des services SMJPM, de l'ATP et de l'UDAF, l'UNAFAM, la mission locale).

En décembre 2016 le comité de pilotage entérine le projet de réhabilitation du foyer logement de Plouigneau dans l'attente de la construction d'une structure neuve adaptée aux normes en vigueur. C'est chose faite en mars 2022, les résidents emménagent dans une nouvelle construction, portée par HLM LES FOYERS, forte de 22 logements aux dernières normes, à proximité immédiate de l'ancienne résidence.



L'organigramme des MADEN



2. Les locaux

MADEN ST EX - QUIMPER



MADEN - BREST



MADEN - PLOUIGNEAU



Les résidences offrent de véritables logements privés (d'une surface variant entre 21 et 34 m²), mais également des espaces communs de convivialité, d'entraide et de rencontres ouverts sur la ville et sur les équipements de quartier.

L'UDAF a fait le choix de ne pas proposer des logements préalablement meublés à ses résidents. L'aménagement des lieux avec son propre mobilier nous apparaît comme une étape essentielle à l'investissement et l'appropriation de son espace de vie.

Organisation de la vie commune

Les résidences accueil sont des lieux semi-collectifs, mais ne constituent pas un lieu public. Si le locataire est libre d'entrer et de sortir à toute heure, il doit le faire dans le **respect du lieu et avec discrétion**. Au niveau du collectif, le locataire est co-résident, il partage donc les parties communes.

Les lieux collectifs : Salon, salle à manger, cuisine restent accessibles et sont réservés aux locataires occupants (ou accueil de la famille, d'amis après accord du collectif). L'utilisation de la télévision du salon et divers autres matériels communs (ordinateur, machine à laver...) fait l'objet d'un règlement d'utilisation. Le résident doit s'y référer.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et à utiliser l'espace commun tel qu'il a été conçu, dans son rythme, avec ses dispositions particulières (en se référant au règlement d'utilisation des parties communes).



3. PROCÉDURE D'ADMISSION

Les résidences sont destinées à l'accueil de personnes :

- ❖ fragilisées et handicapées par des troubles psychiques et une pathologie mentale au long cours, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire,
- ❖ suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que de besoin,
- ❖ dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale, à faible niveau de ressources, sans critère d'âge. Les résidences MADEN accueillent des personnes qui répondent aux critères précédemment évoqués et qui manifestent le désir d'intégrer l'une des résidences.

La notion de handicap psychique recouvre diverses situations de troubles psychiques durables que rencontrent les personnes dans leur vie quotidienne et leur participation sociale, mais n'implique pas que les personnes soient reconnues handicapées par les instances ad hoc.

3.1 Procédure d'admission

- ◆ La personne est reçue lors d'un premier rendez-vous dans un lieu d'accueil et d'évaluation :
 - À **Quimper** : au CCAS de Quimper ou Concarneau ou dans un CDAS pour les personnes originaires d'autres communes.
 - À **Brest** au service logement du CCAS/ dans le cadre de la CASAL.
 - À **Plouigneau** : au CCAS de Morlaix ou de Carhaix ou dans un CDAS pour les autres communes.
- ◆ La personne peut être accompagnée, si elle le souhaite. Lors de cet entretien, l'évaluateur remet au candidat le questionnaire médical qui doit être complété par le médecin traitant ou le psychiatre de l'intéressé.
- ◆ À la suite de cette rencontre, la fiche d'entretien d'évaluation est transmise au SIAO 29 à Quimper comme à Plouigneau avec une préconisation d'orientation.
- ◆ À Brest, le candidat est reçu en entretien par une éducatrice du service logement du CCAS et par le responsable de service de la résidence MADEN, le dossier est ensuite présenté en commission CASAL.
- ◆ Parallèlement le questionnaire médical est complété par le médecin traitant ou le psychiatre du candidat, puis transmis au médecin psychiatre référent de la résidence.
- ◆ Suite à l'examen du questionnaire médical, la première page dudit questionnaire, précisant l'avis du médecin, est transmise au SIAO à Quimper et à Plouigneau. À Brest, c'est le responsable de service de la résidence qui reçoit le document.



3.2 Avis favorable ou réservé du psychiatre référent

Si l'avis médical est favorable ou réservé (émis par le médecin psychiatre référent) :

Le dossier est examiné en commission territoriale SIAO ou en commission CASAL (sur BMO). A cette issue, une orientation en résidence accueil peut être proposée.

- ◆ Un rendez-vous est alors fixé avec le responsable de service et un hôte de l'UDAF à la résidence MADEN pour une présentation de la résidence et du règlement de fonctionnement.
- ◆ Si l'UDAF se prononce favorablement, un rendez-vous est proposé au candidat lors d'un temps collectif afin de faire connaissance avec les résidents, en présence de l'un(e) des hôtes.

Faute de place, les personnes qui reçoivent un avis favorable sont placées sur liste d'attente.

- ◆ Si refus de l'UDAF, la notification de la décision motivée est adressée à l'utilisateur avec copies au SIAO ou CASAL et au référent de la personne.

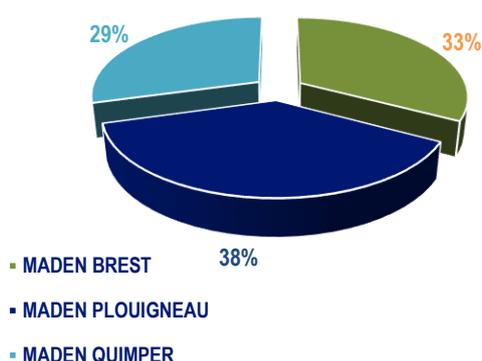
3.3 Avis médical défavorable du psychiatre référent

La notification de la décision est transmise à l'utilisateur et au référent de la personne.

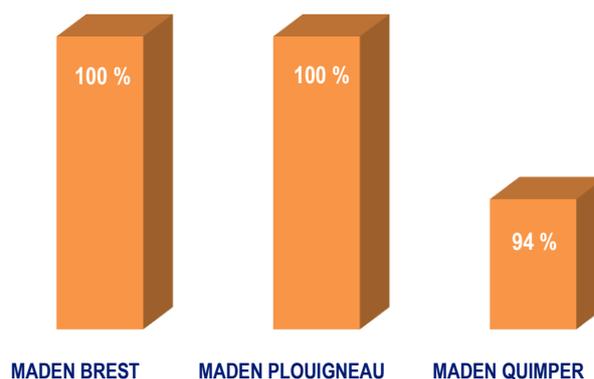
4. Public des résidences

4.1 Personnes accueillies par MADEN

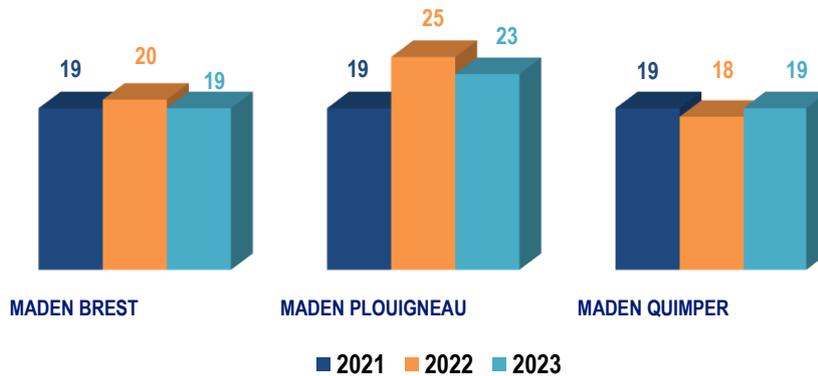
Personnes accueillies par MADEN
Année 2023



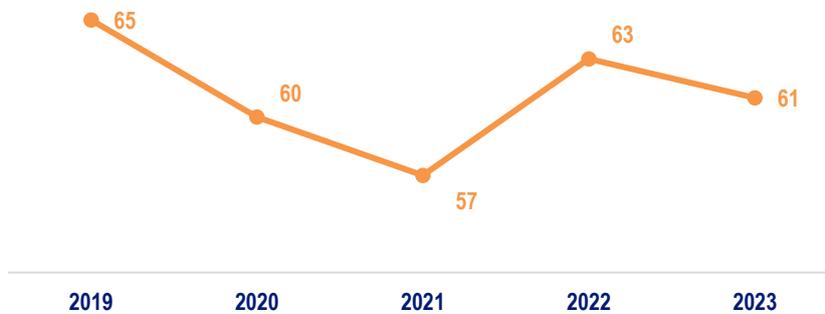
Taux d'occupation des résidences au 31.12.2023



Evolution du nombre de personnes accueillies par MADEN entre 2021 et 2023



Evolution du nombre de personnes accueillies MADEN Finistère

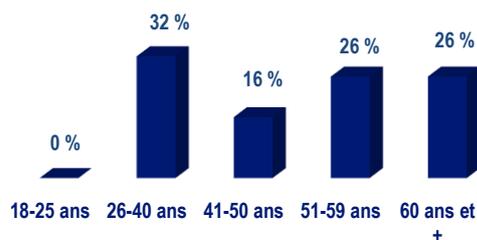


L'année 2023 se caractérise par une grande stabilité dans le nombre de résidents accueillis, se rapprochant des capacités respectives de chaque résidence. Nous avons été en mesure d'intégrer très rapidement de nouveaux résidents suite aux sorties (3) et à la création d'une nouvelle place sur Plouigneau. L'effectivité de l'extension de deux places supplémentaires sur Brest est conditionnée à la signature d'une nouvelle convention APL qui devrait être effective en 2024.

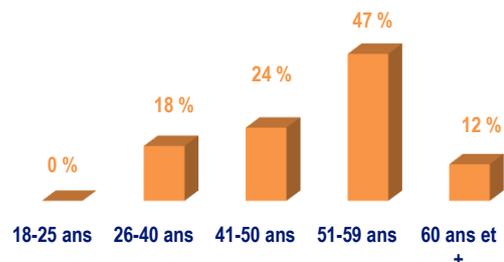
4.2 Répartition Âge/ Sexe

Par tranches d'âge

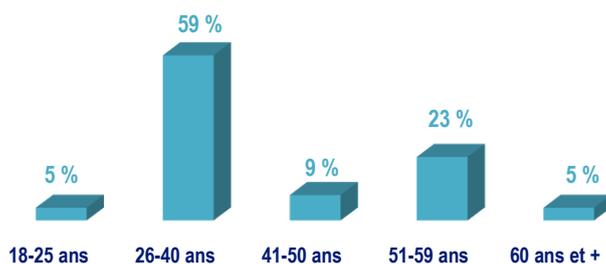
Age des personnes accueillies à MADEN BREST Année 2023



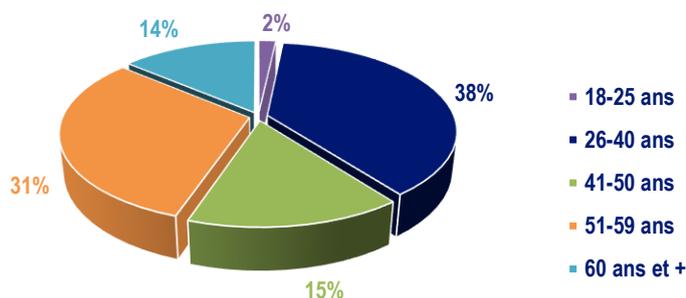
Age des personnes accueillies à MADEN QUIMPER Année 2023



Age des personnes accueillies à MADEN PLOUIGNEAU Année 2023



Age des personnes accueillies sur l'ensemble des MADEN Année 2023



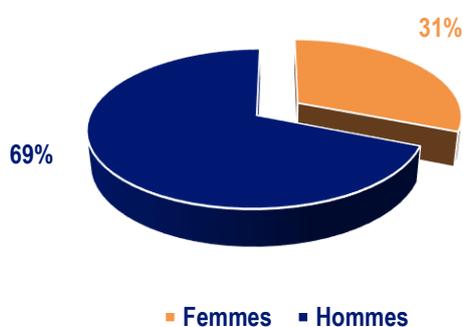
Les tranches d'âge les plus représentées dans les résidences MADEN sont celles des 26/40 ans et des 51/59 ans puisqu'elles représentent 69 % des résidents. Les plus jeunes sont les moins représentés (2 %) avec cependant de fortes disparités selon les résidences.

Nous observons cependant un rajeunissement de la population accueillie sur 2023.

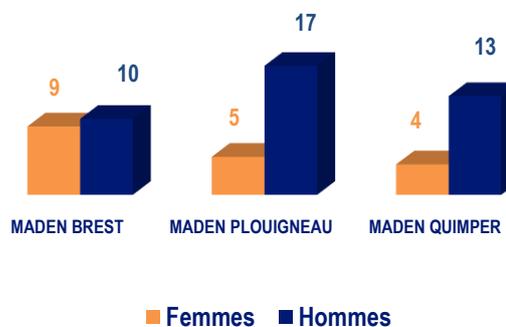
Nous sommes confrontés, comme l'ensemble des résidences sociales, aux problématiques de vieillissement et de dépendance accrue des résidents, particulièrement sur la MADEN de Brest. Ce sujet est travaillé avec les autres dispositifs de logement existants sur le territoire brestois en lien avec le CCAS.

Par sexe

Répartition par sexe - MADEN Finistère Année 2023



Répartition par sexe et par MADEN Année 2023



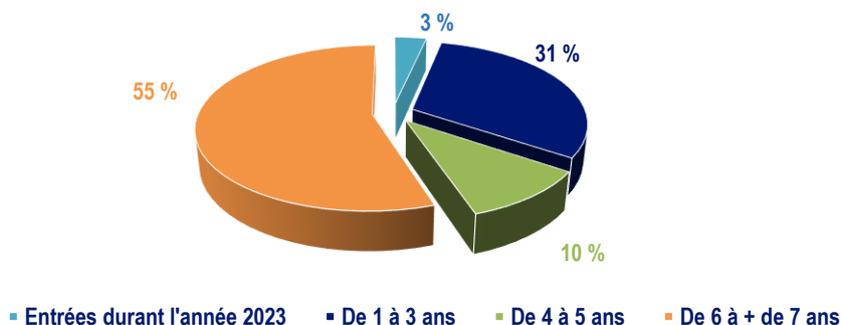
Le public des résidences accueil est majoritairement composé d'hommes isolés. Nos constats correspondent aux observations du rapport de synthèse de novembre 2015 sur une enquête auprès de 450 pensions de



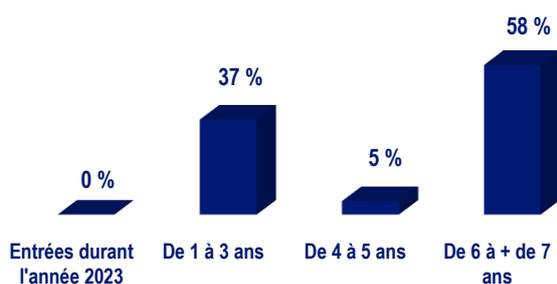
famille et résidences accueil. Les résultats obtenus démontrent que les structures logent principalement des personnes seules, désignées « personnes isolées », dont 28 % de femmes et une majorité d'hommes à hauteur de 72 %.

4.3 Durée des « séjours »

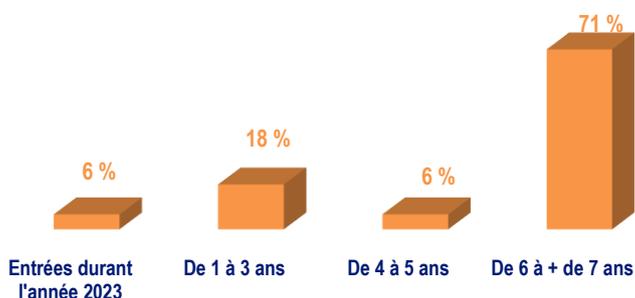
Durée du séjour des personnes accueillies - MADEN Finistère
Année 2023



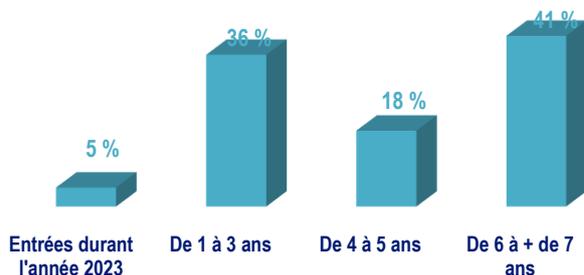
Durée du séjour des personnes accueillies
MADEN BREST - Année 2023



Durée du séjour des personnes accueillies
MADEN QUIMPER - Année 2023



Durée du séjour des personnes accueillies MADEN PLOUIGNEAU - Année 2023

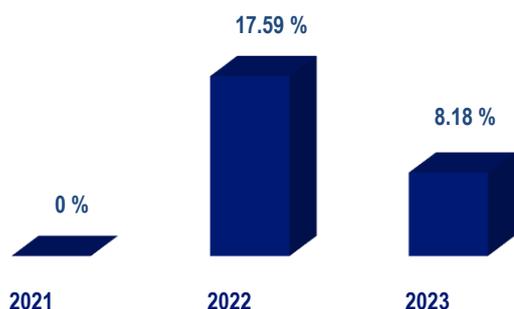


La grande majorité des résidents habite au sein des MADEN depuis plus de 6 ans. La MADEN de Plouigneau est la plus récente (2017), malgré cela nous pouvons observer que 41% des résidents actuels sont présents depuis l'ouverture. Ce taux monte à 71% sur quimper et 58% sur Brest.

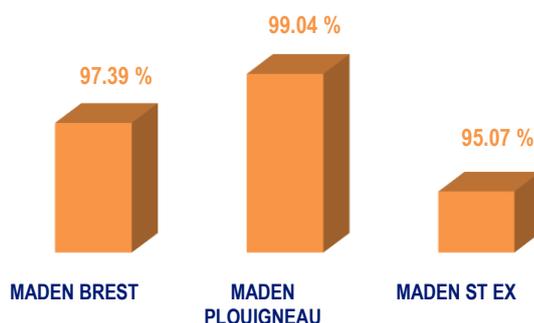
Sorties du dispositif MADEN - Année 2023



Taux de rotation MADEN Finistère entre 2021 et 2023



Taux d'occupation moyen par MADEN Année 2023



Le nombre de sorties du dispositif en 2023 (3 personnes) est le plus faible enregistré depuis le début des résidences. Le nombre de départ est marginal et vient valider l'objectif de proposer une solution de logement pérenne aux personnes en situation de handicap.

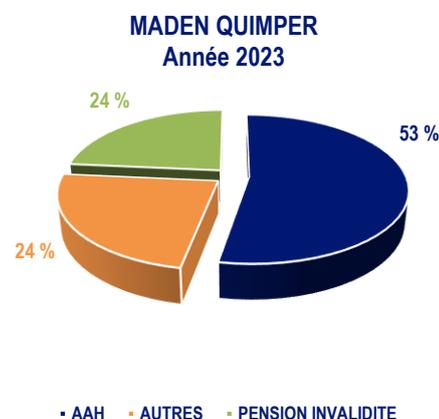
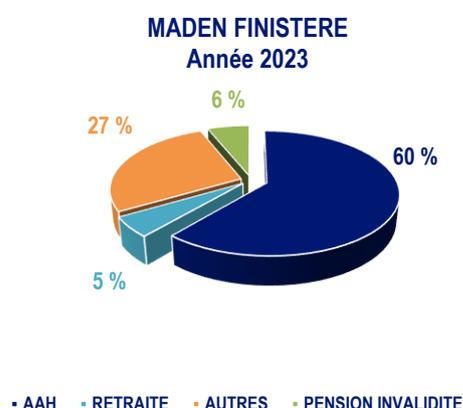
Le taux de rotation est en cohérence et, corrélé, aux très bons taux d'occupation, démontre que les logements sont rapidement pourvus suite aux départs. Cela suppose un travail important :

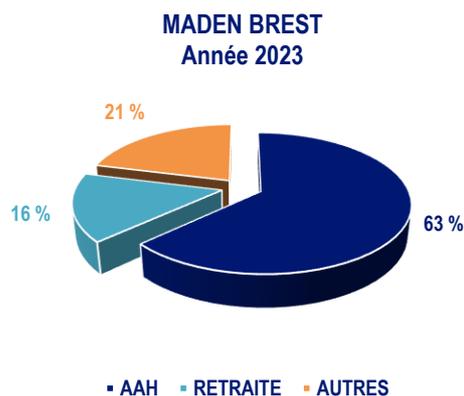
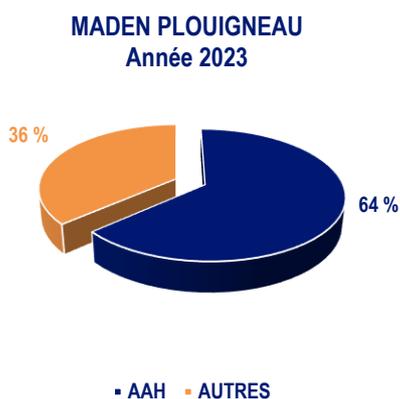
- Sur la gestion de la liste d'attente : travail réalisé en collaboration étroite avec le SIAO 29 et la commission CASAL de Brest Métropole
- La gestion des travaux de réhabilitations des logements suite aux départs. Nous entretenons un réseau d'artisans qui nous permet une bonne réactivité dans la commande et la réalisation des travaux. Un pré-état des lieux est systématiquement réalisé, nous permettant d'anticiper les travaux.

Il n'en reste pas moins, que pour certains, le séjour à MADEN peut représenter un véritable tremplin vers plus d'autonomie. Pour d'autres personnes, la fluctuation de la maladie, la difficulté de stabilisation des traitements médicaux, invalide la solution de la résidence accueil. La structure n'apparaît plus suffisamment rassurante pour des personnes non stabilisées ou lors de phases aiguës de leur pathologie.

4.4 Ressources des résidents

➤ Type de ressources :





A titre de comparaison au niveau national, les chiffres issus du rapport de la DIHAL de 2015¹ indiquent que 67 % des personnes en résidence accueil perçoivent de l'AAH. Les pourcentages de 2023 sont inférieurs (60 %) : le développement des allocations retraite est en corrélation avec le vieillissement de la population.

4.5 Suivi médical / Pathologies

Le handicap psychique nous amène par son fondement même à le considérer comme pluriel, car il regroupe un panel de troubles très différents qui ne produisent pas les mêmes effets. Deux individus présentant la même pathologie peuvent en effet présenter des problématiques tout à fait différentes dans leur vie quotidienne et n'auront pas la même demande d'aide.

Nous pouvons considérer l'importance du handicap au regard de cinq domaines de la vie courante, qui peuvent être impactés à des degrés divers en fonction de la maladie et des conséquences qu'elle engendre.

Il s'agit :

- de la capacité à prendre soin de soi (soins d'hygiène, soins somatiques),
- d'établir des relations durables avec son entourage (échanges, règlement des conflits),
- de poursuivre une formation et s'inscrire dans une activité (professionnelle ou bénévole),
- de réussir à se maintenir dans un logement (« savoir-habiter », entretien),
- d'organiser sa vie sociale et ses loisirs (activités sportives, lien social).

Au regard de ces domaines, la question du logement et de l'habitat apparaît être un point d'ancrage incontournable dans l'accompagnement du public en situation de handicap psychique.

En raison des troubles et des pathologies observés et/ou diagnostiqués, les locataires des résidences MADEN bénéficient tous d'un suivi médical psychiatrique. Ce suivi tend à être adapté et personnalisé en fonction des besoins de chacun. Les résidents sont fortement encouragés par l'équipe à le respecter, car il représente une condition forte du maintien dans le logement.

¹ Les pensions de famille et résidences accueil : du modèle aux réalités d'aujourd'hui-DIHAL-2015



5. ACCOMPAGNEMENT

La situation de handicap psychique induit fréquemment des situations d'isolement et une perte d'inscription sociale et citoyenne de la personne.

Le service s'efforce de veiller au bien-être et à l'épanouissement de chacun des résidents en soignant l'accueil de chaque personne et en favorisant son inscription dans le collectif.

S'approprier un nouvel espace privé, s'adapter à la vie du collectif, tels sont les préalables avant une ouverture « sociale » vers le monde extérieur.

Cela implique, pour le résident, un investissement progressif de son appartement afin de se poser, de souffler, de se sentir bien chez soi, et ce dans un cadre qui vise à être personnalisé, rassurant.

La découverte du quartier est également une étape essentielle, afin de se créer de nouveaux repères. Cela n'est possible pour certaines personnes que par un travail d'accompagnement concret qui est mené par les hôtes ou les résidents (dans le cadre de l'entraide mutuelle) et ceci afin de se réassurer et dépasser notamment les craintes liées au regard ou la confrontation avec l'autre dans les espaces publics, les moyens de transport.

La qualité et le dynamisme des projets de vie accompagnés par MADEN dépendent pour partie de la qualité des relations entretenues avec les partenaires dans la vie quotidienne, avec les familles, les amis, l'environnement social proche et le voisinage. Ce sont la pluralité et la diversité des liens et leur richesse qui permettent de nouvelles expériences gratifiantes induisant une nouvelle image de soi.

L'organisation de « temps forts » (SISM, représentation de théâtre, séjour en camping...), d'événements marquants associés au lieu de vie font partie des outils utilisés par les hôtes.

Mais ce sont indéniablement les temps de la vie quotidienne qui constituent le véritable socle de la relation entre l'intervenant et le résident. Cela se traduit à travers des temps parfois informels où l'écoute, l'attention, la bienveillance apportent réassurance et valorisation à l'habitant.

5.1 Objectifs du service

❖ Le service vise à :

- Accompagner la personne dans son projet de vie, dans ses démarches administratives,
- Soutenir la pérennité du soin en lien avec l'hôpital afin de diminuer et/ou éviter des hospitalisations,
- Favoriser l'insertion sociale, les relations amicales et familiales, la participation à la vie culturelle et sportive,
- Participer au travail d'autonomie dans la perspective de sortie du dispositif si cela est le projet de la personne.



❖ L'organisation MADEN repose sur les valeurs de notre association :

- **L'Universalité**, qui se décline principalement sous l'angle du respect de l'intimité de la vie privée dans la résidence,
- **Les Solidarités**, par le développement d'une dynamique d'entraide entre les résidents et avec l'extérieur basée sur l'attention à l'autre, le respect et la transmission de savoir-faire,
- **L'Engagement**, par la mobilisation et l'insertion dans le maillage associatif du quartier,
- **L'Exigence**, avec une grande attention portée à la qualité de nos prestations,
- **La Communication** par l'ouverture de la résidence sur l'extérieur.

5.2 Mission des hôtes

Deux hôtes interviennent par résidence MADEN.

Les intervenants font fonction de repère pour les résidents. Les activités proposées sont pensées dans une logique de mobilisation/remobilisation des individus, de socialisation et d'inclusion. Les entretiens individuels à la demande des résidents permettent d'échanger sur leurs ressentis, leurs projections, leurs places au sein du collectif et de mettre en mots les symptômes éprouvés (angoisse, plaintes somatiques...).

Les hôtes assurent, par leur présence régulière, l'animation et la régulation de la vie de la résidence et ont notamment pour missions de définir conjointement avec les résidents :

- ❖ Les modalités de la vie collective et de respect du règlement intérieur,
- ❖ L'organisation avec les résidents des activités communes,
- ❖ L'organisation des liens avec le voisinage et l'environnement local de la résidence : équipements publics, services culturels, structures d'animation et de loisirs...

Mais aussi d'assurer :

- ❖ Le rôle d'interlocuteur auprès des familles, des amis, des services sociaux et des services de santé de proximité, et particulièrement ceux qui sont liés par convention à la résidence accueil,
- ❖ Un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par ou avec les résidents.

Les hôtes ont également en charge, en liaison avec l'association gestionnaire, des tâches de gestion locative (notamment la gestion du forfait animation): l'accueil des nouveaux résidents, la surveillance et le bon entretien des espaces collectifs.

Les hôtes participent aussi pleinement à la construction d'un « chez-soi » en aidant les résidents à « se retrouver » dans leur logement, à construire des souvenirs, à ressentir des moments de bien-être, ou (re)construire une intimité, un rapport personnel et positif entre l'habitant et son habitat – son logement et aussi les espaces de la résidence et les autres habitants.



❖ Point sur l'astreinte téléphonique 2023 :

Astreintes mutualisées dans le nord Finistère entre MADEN BREST et MADEN PLOUIGNEAU

88 appels sur l'année notamment sur les périodes avril, mai, juin et juillet puis en novembre et décembre, dont une majorité concerne la résidence de Plouigneau. 6 de ces appels ont nécessité une intervention sur site.

Astreintes mutualisées dans le Sud Finistère entre MADEN QUIMPER et le SAVS MADEHO

28 appels sur l'ensemble de l'année, sans fréquence notable sur une période donnée. Les appels sont lissés sur l'année avec une prédominance pour le SAVS MADEHO. Il y aura eu 1 déplacements sur site sur l'année.

5.3 Accompagnement des partenaires extérieurs

5.3.1 Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Le 2 décembre 2016, le SAVS DON BOSCO et l'UDAF ont formalisé leur partenariat par la signature d'une convention.

Cette dernière vise à renforcer les modalités de coopération entre les associations, les faciliter et en créer de nouvelles afin de :

- **Promouvoir** une démarche d'inclusion et de garantir aux résidents et usagers une réelle participation sociale,
- **Concevoir** des offres de services évolutives adaptées aux besoins et aux difficultés des personnes,
- **Favoriser** la réalité de choix de mode de vie par le développement d'une offre diversifiée de services, adaptée aux attentes nouvelles exprimées par les personnes en situation de handicap,
- **Favoriser et renforcer**, sur le territoire départemental, leur place d'acteurs dans le champ de l'insertion et du handicap psychique en permettant un dialogue et une assistance entre les structures de l'UDAF et l'association Don Bosco.

À Quimper, nous envisageons de contractualiser une convention de partenariat avec le SAVS de l'association Kan Ar Mor, sous la même forme que celle signée avec le SAVS DON BOSCO.

5.3.2 L'accompagnement des auxiliaires de vie sociale

Le temps d'intervention des auxiliaires de vie sociale varie entre 1 h et plus de 10 h par semaine. Ces différences correspondent aux degrés d'autonomie des personnes. Si la nature des interventions varie, la plupart des heures effectuées sont consacrées à l'entretien du logement des résidents.

Vient ensuite une aide aux courses qui peut se faire en présence ou non du résident, les modalités de cet accompagnement pouvant être modifiées ponctuellement en fonction de la fluctuation de l'état de santé de la personne bénéficiaire.

Pour les personnes les moins autonomes, qui ne sont pas dans la capacité de préparer elles-mêmes leurs repas en dehors des temps d'intervention des auxiliaires, un portage de repas peut s'avérer nécessaire.

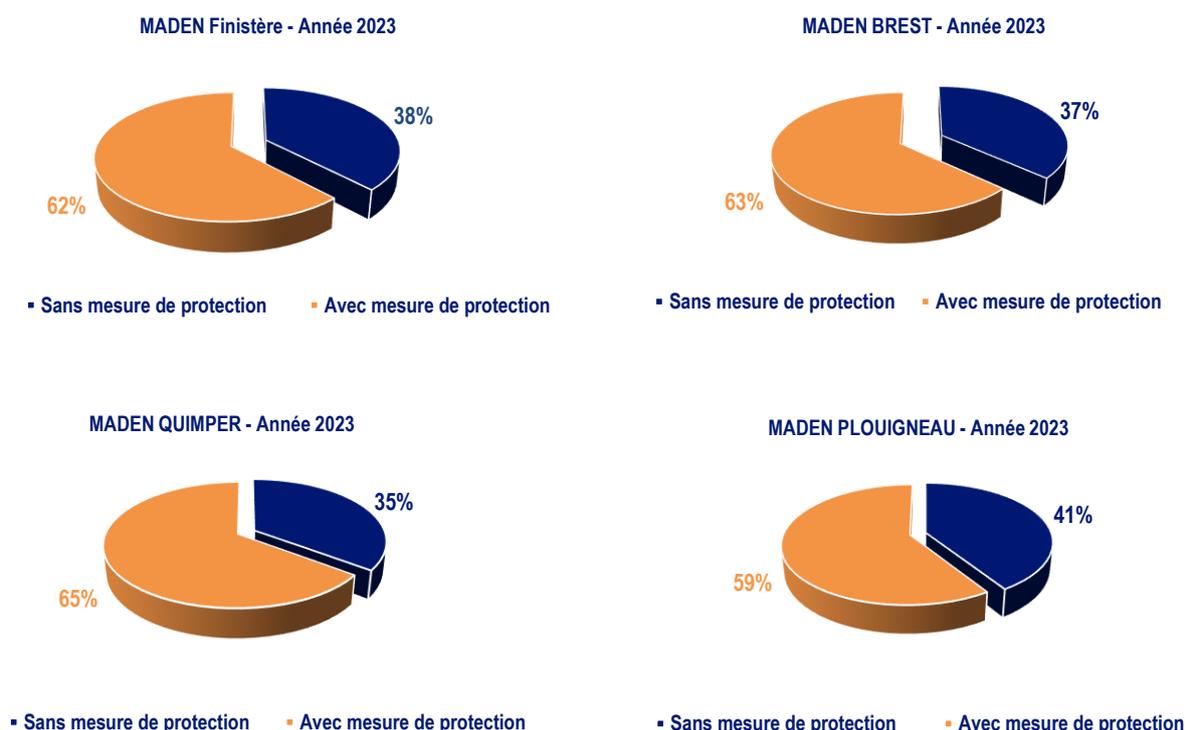


La perte d'autonomie peut également amener des troubles cognitifs entraînant des risques majeurs de pertes d'équilibre et de chutes, c'est pourquoi certaines personnes sont dotées d'appareils d'assistance de type télé alarme.

Enfin, un temps d'accompagnement pour des activités dites « sociales » peut être mis en place dans le cadre d'une aide spécifique.

5.3.3 Les mesures de protection judiciaire

En 2022, 64 % des résidents des structures MADEN bénéficiaient d'une mesure de protection judiciaire : ils sont 62 % en 2023. C'est un pourcentage que l'on retrouve, au niveau national, sur d'autres résidences accueil.



5.3.4 Le suivi médical

Les personnes accueillies dans les résidences accueil connaissent des problématiques de santé importantes, notamment en matière de santé mentale et d'addiction. La complexité des situations demande aux hôtes de la vigilance et des compétences afin de passer le relais aux bons interlocuteurs, au bon moment.

Les soins psychiatriques sont assurés dans les Centres d'Accueil Médico-Psychologiques ou les différentes structures de soins des établissements de santé. Les résidents peuvent accéder à l'ensemble du dispositif sectoriel (CAMP, CATTP, hôpitaux de jour...) en fonction des besoins individuels.

Les professionnels des équipes soignantes des établissements de santé peuvent au même titre que dans leur pratique ordinaire organiser des visites à domicile dans les appartements.

En cas de difficultés rencontrées au sein des appartements qui nécessitent un avis psychiatrique en urgence, une prise en charge prioritaire peut être mise en œuvre au sein des CAMPS ou par une autre structure du secteur de référence. Cette dimension de l'intervention médicale est traitée dans le cadre des conventions de

partenariat (CHRU de Brest à l'hôpital de Bohars, le Centre Hospitalier des pays de Morlaix, l'EPSM Finistère Sud à Quimper).

L'intervention régulière des intervenants permet une veille qui facilite grandement le respect des différents suivis médicaux proposés et si besoin la mise en place de soins adaptés.

6. Vie du service

6.1 Analyse de pratique

Depuis septembre 2015 les intervenants des résidences MADEN bénéficient de séances d'analyse de pratiques professionnelles animées. Les rencontres ont lieu une fois par trimestre sur le site de Brest.

L'analyse de pratiques professionnelles renvoie à des objectifs variés qui peuvent être plus ou moins privilégiés : compréhension, construction et partage de savoirs, réflexivité, entraide entre professionnels, aide à la réalisation de projets dans une organisation, développement du savoir analyser, etc.

C'est indéniablement un temps où les professionnels peuvent se poser et se distancier afin de mieux appréhender les situations quotidiennes.

6.2 Réunions inter-équipes

À l'issue de l'analyse de pratique professionnelle, une réunion inter équipes MADEN est organisée. Elle permet aux différents intervenants de se retrouver (pour des équipes qui d'ordinaire sont relativement isolées), de mieux communiquer, d'échanger sur une problématique proposée et/ou se nourrir de l'expérience des autres.

Ces temps de rencontre visent à renforcer les liens, améliorer la cohésion des équipes et harmoniser les pratiques professionnelles.

6.3 Formations

Durant l'année 2023, les intervenants des résidences accueil ont suivi différentes formations avec une volonté de suivre et de s'adapter au plus près aux besoins relevés au sein des résidences :

- Formation à la « Vie affective, intime et sexuelle » dispensée par Florence Voisin de l'Atelier Buissonnier de Brest,
- Premiers secours en Santé Mentale, PSSM France, Retravailler dans l'Ouest,
- Sauveteur Secouriste du Travail,
- Habilitation électrique, CEFORTECH,
- L'entretien orienté solution à domicile.

6.4 Stagiaires

La résidence de MADEN Brest a accueilli deux stagiaires :

- L'une en BTS Economie Sociale et Familiale (ESF) a mis en place différents ateliers de prévention sur le thème du sucre. En effet, nous accueillons un public qui pour beaucoup est atteint de diabète.



- La seconde en formation de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) a mis en place une action collective, un atelier cuisine crêpes avec utilisation du billig. Elle a également mis en place des projets d'accompagnement individuel. Elle a pu accompagner un résident dans l'appropriation et l'entretien de son logement et dans ses démarches administratives.

La résidence MADEN de Plouigneau a également accueilli deux stagiaires au cours de l'année :

- L'une en Formation AES qui a proposé des temps individuels aux résidents qui avaient besoin d'un accompagnement au niveau de leur logement (rangement, tri, réorganisation de l'espace).
- L'autre en BTS ESF qui a proposé une activité sur le thème de la consommation d'énergie, en proposant un questionnaire vrai/faux et ensuite une plaquette à destination des résidents avec quelques Tips pour mieux consommer.

Les interventions du stagiaire auprès des usagers et les écrits élaborés dans la période de formation avec l'équipe sont souvent des sources de questionnements, d'explications bénéfiques pour le fonctionnement de la structure.

Ces opportunités d'échanges entre le service, le stagiaire, l'organisme de formation et les résidents peuvent ainsi permettre le réajustement des pratiques professionnelles de l'équipe. Il s'avère que l'apprentissage n'est pas qu'un apport unilatéral pour l'étudiant. L'accueil d'une personne en formation offre souvent une opportunité d'échanges riches entre le service, le stagiaire et les résidents.

7. Activités au sein des résidences MADEN

« Favoriser la participation active des usagers afin que les résidents redeviennent acteurs, recouvrent un sentiment d'utilité sociale :

Tel est l'enjeu de la démarche des activités proposées. »

7.1 Temps hebdomadaires de rencontres

7.1.1 La réunion des résidents

La réunion des résidents est commune aux trois structures. Elle est organisée de manière hebdomadaire, en présence des deux hôtes et ponctuellement celle du chef de service. La présence régulière des résidents, à ce moment d'échange et de préparation du planning hebdomadaire, est dans la mesure du possible, exigée.

Cette réunion donne lieu à une communication sur différentes informations inhérentes à la résidence, à la vie de quartier et permet d'établir le planning de la semaine en échangeant sur les propositions d'activités, les menus pour les ateliers de cuisine, la répartition des tâches ménagères...

7.1.2 « L'atelier cuisine »

Le repas collectif est un moment privilégié de convivialité qui permet non seulement de profiter d'un repas équilibré, diversifié, mais également de se nourrir des interactions avec autrui. Ces échanges participent à la construction et/au maintien de l'identité et à la construction du groupe.



L'atelier cuisine est aussi un apport indéniable pour l'apprentissage de techniques, de recettes, de maniement d'ustensiles et prendre conscience de l'hygiène, de l'équilibre alimentaire...

C'est un outil qui vise à reconnaître, valoriser les potentiels de chacun : d'acquérir, de réapprendre ou confirmer des compétences.



7.2 Des activités tout au long de l'année : une participation citoyenne

Les expériences sont plurielles dans les résidences MADEN. Elles se déroulent soit au sein de la résidence (afin d'impliquer les résidents les moins autonomes et insuffler une dynamique de convivialité, de solidarité) ou à l'extérieur, afin de favoriser les interactions avec d'autres structures, associations ou personnes et ainsi favoriser une meilleure insertion sociale et citoyenne.

Une participation citoyenne

2023



Balade à Cavan - Maden Plouigneau



Sortie nocturne aux illuminations de Trévarez - Maden Quimper



Sortie à Saint Priziac - Maden Quimper



Match de handball du BBH - Maden Plouigneau



Exposition Tolkien au Fonds Hélène et Edouard Leclerc à Landerneau - Maden Quimper



(Wow!)



Visite à la biscuiterie de Pont Aven - Maden Plouigneau



Une participation citoyenne

2023



Distro en Baie de Douarnenez sur le bateau de la SNSM - Maden Quimper



Temps de rencontre et d'échange avec les résidents de l'EHPAD du Kreizker Maden Plouigneau



Océanopolis



Maden Plouigneau



Ferme équestre ACTION !

La ferme équestre de Pleyber Christ accueille chaque semaine un groupe de travailleurs (entretien des enclos, petits travaux...)



Une participation citoyenne

2023



Repas de fin d'année au restaurant Maden Quimper



Temps de rencontre et d'échange avec les résidents de l'EHPAD du Kreizker - Maden Plouigneau



Et du temps pour se relaxer - Maden Quimper



ET DE PLUS EN PLUS DE TEMPS OÙ LES 3 RESIDENCES SE RETROUVENT POUR PARTAGER DES BONS MOMENTS !



7.2.1 La Banque Alimentaire

Collecte nationale de la Banque Alimentaire

Les résidents de MADEN PLOUIGNEAU ont été sollicités par la banque alimentaire pour leur collecte annuelle.



7.2.2 Récupération des journaux

Le partenariat avec l'ADEPAPE n'est plus d'actualité. À présent, MADEN QUIMPER dépose les journaux à BRIEC, à L'ESAT des Genêts d'Or.

7.2.3 SISM 2023



Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale représentent un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale. Ces semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population.

Les 5 objectifs des SISM :

- **SENSIBILISER** le public aux questions de Santé mentale,
- **INFORMER**, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la Santé mentale,
- **RASSEMBLER** par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale,
- **AIDER** au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale,
- **FAIRE CONNAÎTRE** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

La thématique de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale 2023 était : « **A tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit** ».



Porte ouverte de l'atelier Créalien et repas thérapeutique à Plouigneau

A l'occasion de la S.I.S.M., en collaboration avec Nadine de la petite ferme « Créa Lien », nous avons organisé une porte ouverte avec expo photos et café échange.

En effet, depuis quelques mois, nous nous rendons régulièrement à la ferme à Plouigneau pour des séances de médiation animale.

Nous avons accueilli un grand nombre de visiteurs, un vrai moment de partage !



Aussi, les résidents de la Maden ainsi que quelques usagers du SAVS de Don Bosco ont pu découvrir et participer à un atelier avec Lydie QUIVIGER au sein de notre résidence.

En effet, elle vient de créer sa micro-entreprise « Popote et Moi » en tant que praticienne en Cuisine Thérapie©. Cette pratique inspirée de l'art thérapie, est un véritable outil de développement personnel permettant l'expression authentique de ses émotions, et de gagner en mieux-être psychique. C'est une méthode ludique, accessible et adaptable à tous.



Exposition des œuvres issues des ateliers « Pratiques collectives des arts plastiques » à Brest

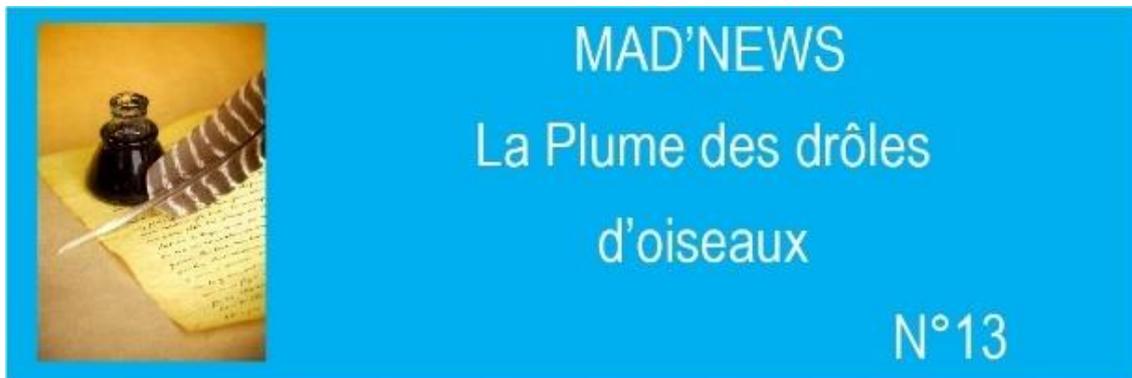
Une matinée par mois, une intervenante en arts plastiques, **Hélène BASCOUL** est présente auprès d'un groupe de quatre résidents. Ces résidents exploitent, dévoilent leur talent artistique au travers de leurs dessins, peintures, gravures.

Lors de la SISM, ils ont eu l'opportunité d'exposer leurs magnifiques œuvres chez un disquaire et lieu d'exposition brestois.



7.2.4 Poursuite d'un journal « résidents » à MADEN PLOUIGNEAU : le « MAD NEWS »

MAD NEWS « la plume des drôles d'oiseaux » a poursuivi son écriture en 2023, à raison d'un journal par trimestre. Il est transmis aux partenaires sous format papier ou par voie postale.



Bienvenue à l'EHPAD !



Le mercredi 12 avril, nous sommes allés rencontrer quelques résidents de l'EHPAD du Kreizker de Plouigneau. Nous avons été accueillis pour faire un atelier pâtisserie. Au menu, un gâteau breton.

En attendant que notre gâteau cuise, l'animatrice nous a proposé d'aller découvrir la Tovertafel (« table magique »).

La Tovertafel est une console de jeux conçue pour être utilisée dans les établissements de santé.

C'est un outil de soin ludique, interactif et innovant où les activités peuvent être adaptées suivant le public. Cet outil fonctionne avec les mouvements.

Nous avons par exemple essayé plusieurs activités comme le memory, le football, les puzzles, la chasse aux insectes, ...

Des rencontres régulières sont prévues entre nous, nous prévoyons une prochaine rencontre à Maden afin qu'un résident puisse faire découvrir ses talents à l'accordéon !



7.2.5 Salle dédiée à l'activité physique : « ALTER & GO »

L'activité physique est encouragée au sein des résidences MADEN. Les intervenants ont assuré cette activité dans les 3 résidences. En plus du sport, ces salles servent aussi à la relaxation.

Il ne faut pas oublier les sorties balades et randonnées organisées régulièrement au sein de chacune des résidences.



7.2.6 Le camping

Les résidents de Plouigneau et Quimper ont de nouveau pu organiser un séjour en camping.

Pour Plouigneau se fut au camping des Mouettes de Carantec au mois de juin. Les résidents de Quimper ont passé quelques jours au camping Port de Plaisance de Bénodet.

8. L'expression des résidents

8.1 Evaluation / Adaptation de l'accompagnement : l'entretien « bisannuel »

La prise en compte des attentes de la personne dans la démarche de projet personnalisé s'inscrit dans les principes de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Cette recommandation de bonnes pratiques professionnelles vise à favoriser l'expression et la participation de l'utilisateur dans la conception et la mise en œuvre du projet qui le concerne.

Même si la résidence accueil ne relève pas du champ médico-social, mais du code de la construction et de l'habitation, les intervenants des résidences accueil se doivent d'être à l'écoute des résidents afin de rechercher, susciter et accompagner une participation afin qu'elle soit effective.

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel doit s'employer à intégrer dans le projet d'accompagnement.

Depuis l'été 2017, afin de mieux cerner les attentes et besoins de chaque résident, nous proposons aux personnes un temps d'échange sous la forme d'un projet personnalisé.

Cet entretien est programmé de manière bisannuelle afin de mieux définir les étayages à mettre en œuvre (ou les alléger) en fonction de l'évolution des situations.

Bien évidemment si la situation le justifie, des temps d'échanges avec les résidents et les partenaires extérieurs (synthèses) peuvent être organisés, à tout moment.

8.2 Réunion des résidents

Chaque semaine, une réunion de résidents est organisée, en présence des deux hôtes et ponctuellement celle du responsable de service. La présence régulière des résidents à ce moment d'échange et de préparation du planning hebdomadaire est, dans la mesure du possible, exigée.

Cette réunion donne lieu à une communication sur différentes informations inhérentes à la résidence, à la vie de quartier et permet d'établir le planning de la semaine en échangeant sur les propositions d'activités, les menus pour les ateliers de cuisine, la répartition des tâches ménagères.



8.3 Conseil de maison

Le Conseil de Maison des résidences accueil se réunit, dans chaque résidence, annuellement. C'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la résidence dans laquelle est accueillie la personne. Sa vocation est de favoriser la participation des résidents.

Lors du Conseil de maison sont abordées toutes les questions intéressant le fonctionnement de la résidence ou du service et notamment sur :

- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux,
- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités, l'animation de la vie de la résidence et les mesures prises pour favoriser les relations entre les locataires,
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

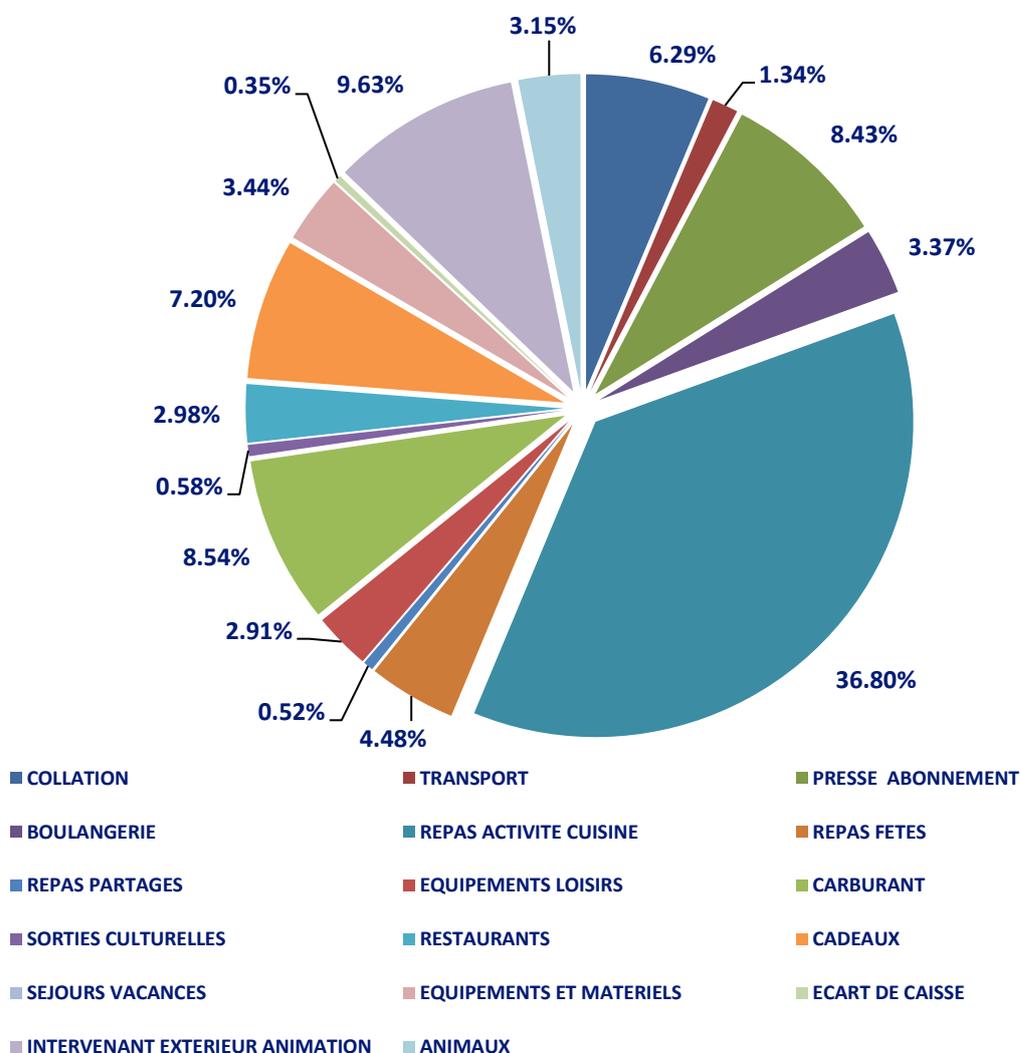
Un point financier sur le « forfait animation » est également réalisé. Ce dernier permet de visualiser les dépenses réalisées durant l'année et envisager les projets d'acquisitions et/ou d'animation. Afin de financer tout ou partie des différentes activités au sein des résidences, un forfait appelé « forfait animation » de 30 € mensuel par résident est appliqué en plus de la redevance d'occupation.

Ce forfait vise à financer l'acquisition d'équipements de loisirs, l'achat de produits alimentaires (atelier cuisine), la souscription d'abonnements (Le Télégramme), la rémunération pour l'intervention de prestataires extérieurs (chorégraphe, professeur de chant, de théâtre...).

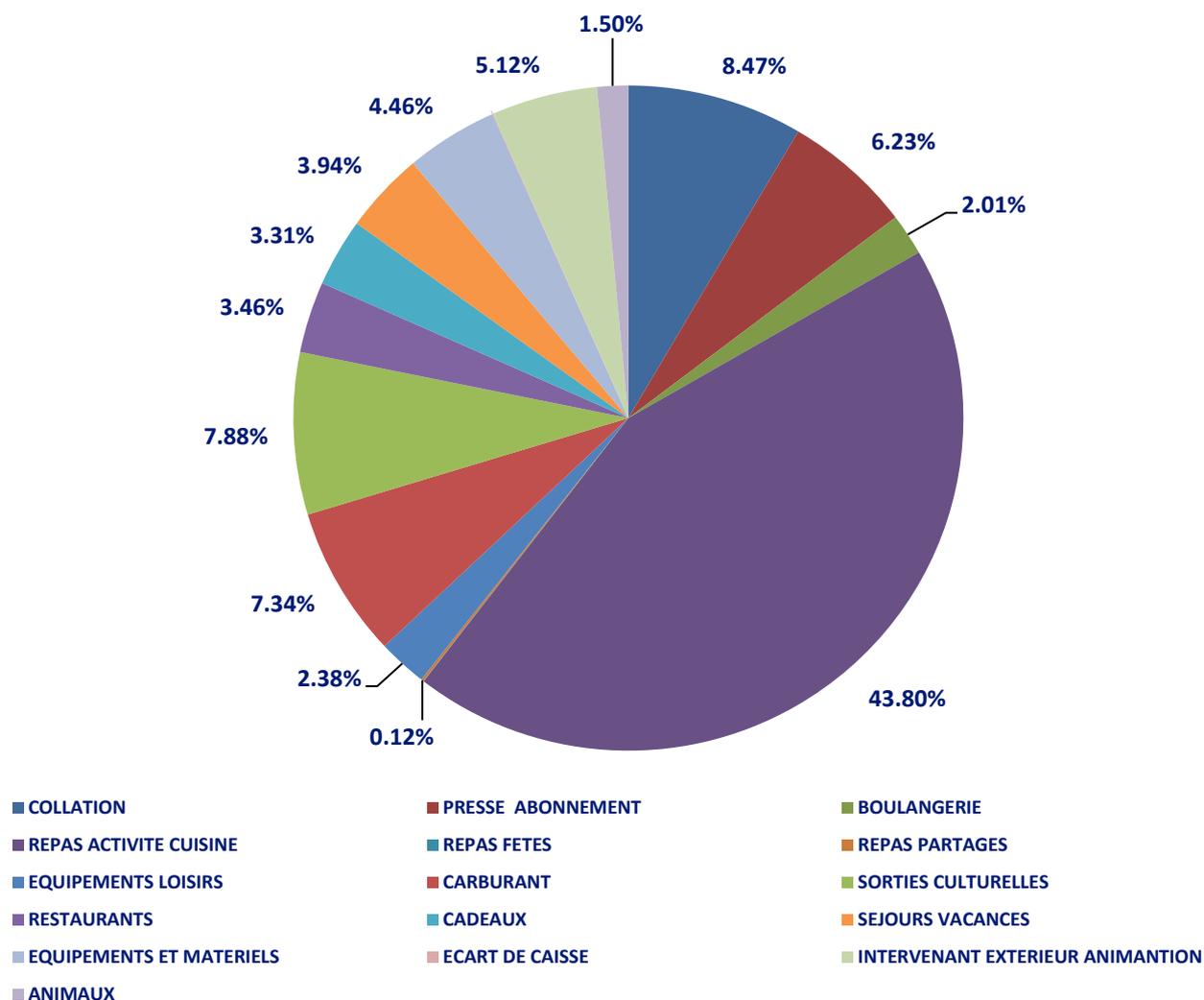
La gestion du budget est assurée par les résidents avec le soutien des intervenants des résidences. Annuellement, à l'occasion du conseil de maison, une restitution sur la situation des comptes est effectuée. Les résidents proposent à cette occasion les options qui seront prises en matière de dépenses.

❖ MADEN BREST

Forfait animation au 31 décembre 2023



Forfait animation au 31 décembre 2023



8.4 Comité de suivi 2023

Conformément à la circulaire du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales, le projet social doit faire l'objet d'un suivi annuel pour vérifier sa mise en œuvre et permettre son évolution en fonction des besoins des publics et des réponses à apporter. Aussi, au-delà des rapports d'activité, depuis l'ouverture de la première résidence accueil à Brest nous avons instauré un comité de suivi annuel réunissant l'ensemble des membres des comités de pilotage des résidences.

CONCLUSION

La loi du 11 février 2005 insiste sur l'importance d'une participation « pleine et entière » à la vie sociale et citoyenne de la personne. Elle ne peut se concevoir qu'après une stabilisation médicale, un maintien et une sécurisation en logement avec un étayage adapté. Lorsque la maladie est traitée et stabilisée, la période d'intégration notamment par le logement peut commencer.

Cependant, intégrer ou maintenir des personnes souffrant d'un handicap psychique dans l'habitat ne va pas toujours de soi. Les professionnels doivent s'adapter aux personnes et tenir compte des besoins spécifiques de chacun, en veillant à s'appuyer sur les ressources et le potentiel de ces personnes en termes de capacité à créer du lien social.

Toute la difficulté est à la fois de reconnaître les difficultés psychosociales, mais sans les stigmatiser, dans le respect des individus et ainsi favoriser la mise en place d'un accompagnement adapté, propice au mieux-être de la personne.

Les résidences MADEN s'efforcent d'être un lieu de resocialisation qui constitue un tremplin pour une vie plus autonome en permettant une citoyenneté plus active, en redonnant un sentiment d'utilité sociale, en proposant un lieu permettant d'enrichir sa vie relationnelle et une réelle ouverture sur l'extérieur. Les activités de groupe peuvent être un vecteur favorisant ces échanges et concourir à un mieux-être personnel.

C'est une solution qui semble apporter une réponse adaptée à la problématique de certaines personnes souffrant de handicap psychique. En complément de la prise en charge médicale, l'accompagnement en résidence peut permettre progressivement d'accéder à une resocialisation, à une meilleure autonomie, à la culture, aux loisirs, à une diminution des hospitalisations : **en définitive une meilleure qualité de vie.**

“Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences.”

(FRANÇOISE DOLTO)





**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service financé par l'Etat



15 rue Gaston Planté
29850 GOUESNOU

Adresse postale :

**CS 82927
29229 BREST CEDEX 02**

02 98 33 34 00

contact@udaf29.fr

